

Sarl Atelier FRIDEZ Architecte

4 bis rue des petites marnes
39800 POLIGNY
& 03 84 37 26 55
e-mail : atelier.fridez.architecte@orange.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARBOIS, POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA

9 rue des petites marnes
39800 POLIGNY



Opération :

AMÉLIORATION DONT CONFORMITÉ DES LOCAUX ASLH LE FIED, COLONNE, POLIGNY

Affaire : Rénovation

N° Dossier : 15/25



MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics

Date et heure limites de remise des offres :

VENDREDI 26 JANVIER 2018 à 12H00 au siège de la Communauté de Communes



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article premier - Objet de la consultation	2
Article 2 - Conditions de la consultation	2
Article 3 - Présentation des offres	4
Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	4
Article 5 - Jugement des offres	4
Article 6 - Renseignements complémentaires.....	4

Article premier - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la prestation suivante :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA 9 rue des petites marnes 39800 POLIGNY
AMÉLIORATION DONT CONFORMITÉ DES LOCAUX ALSH LE FIED, COLONNE, POLIGNY**

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi N° 93-1418 du 31 Décembre 1993).

Le début des travaux est fixé le **19 FÉVRIER 2018**.

Article 2 - Conditions de la consultation

2-1-Nature de la procédure

Le marché est passé en procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics

2-2-Maitrise d'œuvre et bureau de contrôle

La maîtrise d'œuvre est assurée par : **SARL Atelier FRIDEZ Architecte 4b rue des petites marnes 39800 POLIGNY**

Le choix du bureau de contrôle est en cours.

Le contenu de chaque élément de mission est celui qui figure aux annexes I et II de l'arrêté du 21 Décembre 1993.

2-3-Décomposition du marché - Forme juridique de l'attributaire

2-3-1-Tranches et lots

Les travaux seront réalisés en **une tranche ferme** répartis en **11 lots** définis comme suit :

TRANCHE FERME :

- 01 – MACONNERIE/GROS ŒUVRE
- 02 – OSSATURE BOIS
- 03 – MENUISERIES BOIS
- 04 – PLATRERIE
- 05 – CARRELAGES
- 06 – PLAFONDS SUSPENDUS
- 07 – PEINTURES/REVÊTEMENTS MURAUX
- 08 – PLOMBERIE CHAUFFAGE
- 09 – ELECTRICITE
- 10 – RVT DE SOL COLLÉS
- 11 – DESAMIANPAGE

Les lots 01 à 10 concernent simultanément les trois sites. Le lot 11 ne concerne que l'ALSH Jacques Brel à POLIGNY. Certains lots sont sans objet suivant les sites (CF Préambule de l'Acte d'Engagement).

2-3-2- Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

2-3-3- Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique.

2-4-Remise en concurrence en cours d'exécution

Sans objet.

2-5-Dispositions techniques particulières

2-5-1-Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

2-5-2-Dispositions particulières aux procédures de dialogue compétitif et aux marchés de conception-réalisation

Sans objet.

2-6-Variantes-Options

2-6-1-Variantes

Sans objet

2-6-2-Options

Sans objet

2-7-Délai(s) d'exécution

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est fixé à l'article 4.1.1 du CCAP. Le calendrier prévisionnel d'exécution est défini à l'article 4.1.2 du CCAP.

Compte tenu des contraintes liées à l'exécution des travaux uniquement pendant les vacances scolaires, l'intervention de chaque lot sera simultanée sur les trois sites.

2-8-Modification de détail au dossier de consultation

Sans objet.

2-9-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2-10-Propriété intellectuelle des projets

Les propositions techniques présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle.

2-11-Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

Sans objet.

2-12-Garanties particulières pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2-13-Sécurité et protection de la santé des travailleurs

En cours de consultation

2-14-Nomenclature communautaire pertinente

Sans objet.

2-15-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le DPGF CCTP,
- les Plans,
- le Calendrier prévisionnel des travaux,
- l'attestation de visite.

2-16-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Les dossiers peuvent être retirés à l'adresse suivante: <http://www.proxyrepro.com>

2-17-Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

2-18-Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Article 3 - Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Il est rappelé que le (ou les) signataires doit (vent) être habilité (s) à engager la Société pour laquelle il(s) intervient (viennent).

ATTENTION

Les entreprises doivent obligatoirement remettre les offres sur le **bordereau fourni par l'Architecte** et non redactylographié sur papier à entête sous peine d'élimination.

Les descriptifs et les quantitatifs ne doivent pas être modifiés sous peine d'élimination . En cas de désaccord, les remarques devront être formulées à part sur papier à entête.

Les RDV pour la visite (obligatoire) des locaux sont à prendre directement avec les responsables ALSH de chaque site :

- Le Fied, Mme Lydie GRAND: 03 84 85 38 82
- Colonne, Mme Lise ROUSSELET: 03 84 37 57 86
- Poligny, Mr Loic REYNAUD: 03 84 37 14 62

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes – complétées par lui - :

- **Acte d'engagement**
- **DPGF CCTP**
- **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES signé**
- **DC1 (ancien DC4) - DC2 (ancien DC5) –attestations fiscales et sociales 2011 (l'ancien DC7 est accepté bien que remplacée par la NOTI2)**
- **Attestations sur l'honneur**
- **Les attestations d'assurance de l'année en cours**
- **Calendrier des travaux signé**
- **Mémoire technique**
- **Attestation de visite (en cas de non présentation de ce document complété, le dossier sera considéré comme non conforme et il sera éliminé)**

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées au 3° b de l'article 45 du Code des marchés publics ;

- une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

En application de l'article 52 alinéa 1 du Code de marchés publics, il sera demandé aux entreprises de fournir les justificatifs manquants dans un délai inférieur à 10 jours à compter de la réception de la demande.

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis sur support papier :

Les candidats consultés transmettent leur offre sous pli cacheté portant la mention suivante :

« **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA 9 rue des petites marnes 39800 POLIGNY AMÉLIORATION DONT CONFORMITÉ DES LOCAUX ALSH LE FIED, COLONNE, POLIGNY** »

Lot n° _____ . - NE PAS OUVRIR A L'ARRIVEE- »

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA 9 rue des petites marnes 39800 POLIGNY pour le VENDREDI 26 janvier avant 12h00.

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessus par pli recommandé avec avis de réception postal. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Les candidats consultés transmettent leur offre sur la plateforme : <https://www.marches-publics.info>

Article 5 - Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

Critères de jugement des offres :

Pour l'ensemble des lots :

- 1 – Prix de la prestation
- 2 – Valeur technique

- **PRIX DE LA PRESTATION** : il sera jugé par comparaison du montant de l'offre par rapport à l'offre la moins disante selon la formule :

$$N = (\text{prix du moins disant} / \text{offre analysée}) \times 10$$

Echelle de notation : sur 10

Pondération : 60%

- **VALEUR TECHNIQUE** : il sera jugé au vu du mémoire technique rédigé par l'entreprise et joint obligatoirement à l'offre. Il s'agit de permettre au Maître d'Ouvrage et à l'Architecte de juger de la qualité de l'exécution et démontrer la capacité de faire de l'entreprise ainsi que la capacité à respecter le calendrier des travaux et les **délais d'exécution durant les périodes de vacances scolaires**.
A titre indicatif pourront être explicités les éléments suivants :
 - Organigramme fonctionnel de l'agence ou de l'équipe affectée à l'opération
 - Indication sur le programme d'exécution, phasage et durée de chaque phase (avec respect impératif des temps d'intervention sur chaque site)
 - Nombre de salariés affectés à l'exécution de chaque tâche
 - Procédés d'exécution envisagés
 - Recours à la sous-traitance éventuelle.

Echelle de notation : sur 10

Pondération : 40%

L'entreprise attributaire sera celle ayant obtenue la note la plus haute après addition de l'ensemble des notes.

En cas d'ex-aequo, le critère prix sera prépondérant.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires et forfaitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera aligné sur le montant du détail estimatif rectifié en tenant compte de l'ensemble des indications qui précèdent.

Les candidats sont d'ores et déjà informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, lors de la période d'analyse des offres, d'engager des négociations avec l'ensemble des entreprises ayant remis une offre.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

1) Renseignements administratifs

Nom : Communauté de Communes CŒUR DU JURA (Monsieur PIERRE)
Téléphone : 03 84 66 24 17
Fax : 03 84 66 28 01

2) Renseignements techniques

Nom : Sarl Atelier FRIDEZ Architecte (Monsieur FRIDEZ)
Téléphone : 03 84 37 26 55
Courriel : atelier.fridez.architecte@orange.fr